



Échanges avec le public sur le changement d'heure saisonnier

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

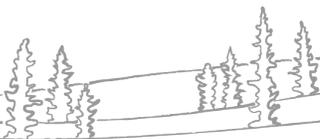
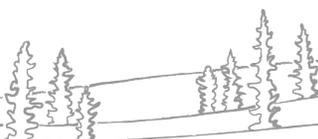


Table des matières

Exprimez-vous	p. 3
À propos du sondage	p. 3
Comment répondre au sondage	p. 3
Ressources utiles	p. 4
Contexte	p. 4
Options possible pour le changement d'heure aux TNO	p. 5
Liens connexes	p. 7



Exprimez-vous

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) organise des échanges avec le public sur le changement d'heure saisonnier.

On demande aux résidents des Territoires du Nord-Ouest (TNO) s'ils souhaitent continuer à changer d'heure deux fois par année ou s'ils préfèrent adopter une seule heure de façon permanente. Les TNO suivent actuellement l'heure normale des Rocheuses pendant l'hiver et l'heure avancée des Rocheuses pendant l'été.

Lors du processus d'échanges avec le public, les Ténos doivent indiquer s'ils préfèrent adopter de façon permanente l'heure normale ou l'heure avancée des Rocheuses si le changement d'heure saisonnier est aboli.

Le GTNO tiendra compte des résultats des échanges avec le public, ainsi que de la recherche scientifique et des décisions des provinces et territoires voisins, lorsqu'il déterminera l'heure qui sera adoptée aux TNO à l'avenir.

À propos du sondage

Le sondage est anonyme et devrait prendre environ 5 minutes à effectuer. Nous aimerions connaître l'opinion des Ténos sur le changement d'heure saisonnier et leur préférence pour l'une des trois options ci-dessous.

A. Les TNO conservent l'heure avancée des Rocheuses toute l'année.

B. Les TNO conservent l'heure normale des Rocheuses toute l'année.

C. Aucun changement : les TNO conservent le changement d'heure deux fois par année, comme c'est le cas actuellement.

Les Ténos peuvent répondre au sondage en ligne ou faire part de leur opinion par courriel ou par la poste. Les autres gouvernements aux TNO ainsi que les entreprises, les organismes et les particuliers sont également invités à faire part de leurs commentaires écrits par courriel ou par la poste.

Le sondage sera accessible jusqu'au **16 mai 2022, à 23 h 59.**

Comment répondre au sondage

- Pour répondre au sondage en ligne, [cliquez ici](#).
- Pour imprimer le sondage, [cliquez ici](#).
- Pour demander des copies imprimées du sondage, communiquez avec nous par courriel à l'adresse HaveYourSayDOJ@gov.nt.ca ou par téléphone au 867-767-9250 ext. 82022.



Ressources utiles

1. Consultez la rubrique « Contexte » ci-dessous pour en savoir davantage sur le sujet.
2. [Téléchargez les cartes](#) pour comparer les fuseaux horaires des TNO et des autres régions du Canada pour chacune des trois options.

Contexte

1. Quelle est l'heure adoptée aux TNO actuellement?

Les TNO sont situés dans le fuseau horaire des Rocheuses, tout comme l'Alberta, certaines parties de la Colombie-Britannique et la région de Kitikmeot au Nunavut. Les TNO et la plupart des pays d'Amérique du Nord suivent le changement d'heure saisonnier depuis de nombreuses années. Ce changement d'heure a lieu deux fois par an, c'est-à-dire :

- le deuxième dimanche de mars, lorsque nous avançons d'une heure pour passer à l'heure avancée des Rocheuses;
- le premier dimanche de novembre, lorsque nous reculons d'une heure pour passer à l'heure normale des Rocheuses.

2. Les TNO ont-ils adopté une loi pour mettre fin au changement d'heure saisonnier?

Yes. In 2021, the NWT made changes to our *Interpretation Act* that would allow for the end of seasonal time changes. Oui. En 2021, les TNO ont apporté des modifications à la *Loi d'interprétation* afin de pouvoir mettre fin au changement d'heure saisonnier. Cependant, avant de procéder à tout changement, des échanges avec le public sont nécessaires afin de connaître l'opinion des Ténos sur le sujet.

Une fois ces échanges terminés, une décision sera prise au sujet du changement d'heure saisonnier. Pour l'instant, les TNO continueront à changer d'heure deux fois par année.

3. Que signifie le fait d'adopter une heure de façon permanente?

Si les TNO adoptent une heure de façon permanente, cela signifie qu'après avoir changé d'heure une dernière fois, à la mi-mars ou au début de novembre, nous garderons la même heure toute l'année. Selon la décision prise, l'heure adoptée de façon permanente aux TNO sera soit l'heure avancée des Rocheuses, soit l'heure normale des Rocheuses.

4. Quelles sont les options possibles pour le changement d'heure aux TNO?

Option A: les TNO passent à l'heure avancée des Rocheuses de façon permanente.

Durant l'été, l'heure sera la même que depuis de nombreuses années.

Durant l'hiver, les levers et couchers de soleil auront lieu une heure plus tard qu'à notre habitude, de sorte que la lumière du jour sera plus abondante dans l'après-midi et la soirée.

Voici comment l'option A pourrait avoir une incidence sur nos rapports temporels avec nos voisins :

- Nunavut. Nous aurions une heure d'avance sur la Colombie-Britannique et le Yukon, et une heure de retard sur le Manitoba;
- En hiver, nous aurions une heure d'avance sur l'Alberta, le Yukon et la région de Kitikmeot au Nunavut, et deux heures d'avance sur la Colombie-Britannique. Nous serions à la même heure que le Manitoba et la Saskatchewan.

[Voici ce à quoi ressemblerait cette option sur une carte de fuseaux horaires.](#)

Option B: les TNO passent à l'heure normale des Rocheuses de façon permanente.

Durant l'été, les levers et couchers de soleil auront lieu une heure plus tôt qu'à notre habitude, de sorte que la lumière du jour sera plus abondante en fin de matinée et en mi-journée.

Durant l'hiver, l'heure sera la même que depuis de nombreuses années.

Voici comment l'option B pourrait avoir une incidence sur nos rapports temporels avec nos voisins :

- En été, nous aurions une heure de retard sur l'Alberta, la Saskatchewan et la région de Kitikmeot au Nunavut, et deux heures de retard sur le Manitoba. Nous serions à la même heure que la Colombie-Britannique et le Yukon;
- En hiver, nous serions à la même heure que l'Alberta et la région de Kitikmeot au Nunavut, et nous aurions une heure d'avance sur la Colombie-Britannique ainsi qu'une heure de retard sur le Manitoba et la Saskatchewan. Nous serions également à la même heure que le Yukon.

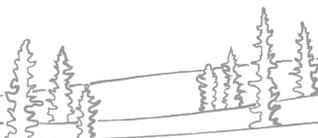
[Voici ce à quoi ressemblerait cette option sur une carte de fuseaux horaires.](#)

Option C: aucun changement. Les TNO maintiennent le changement d'heure saisonnier.

Voici comment l'option C pourrait avoir une incidence sur nos rapports temporels avec nos voisins :

- Pendant toute l'année, nous continuerions d'être à la même heure que l'Alberta et la région de Kitikmeot au Nunavut;
- Pendant l'été, nous serions à la même heure que la Saskatchewan et nous aurions une heure d'avance sur la Colombie-Britannique et le Yukon ainsi qu'une heure de retard sur le Manitoba;
- Pendant l'hiver, nous serions toujours à la même heure que le Yukon et nous aurions une heure d'avance sur la Colombie-Britannique ainsi qu'une heure de retard sur le Manitoba et la Saskatchewan.

[Voici ce à quoi ressemblerait cette option sur une carte de fuseaux horaires.](#)



5. Les autres régions du Canada suivent-elles le changement d'heure?

La plupart des régions canadiennes continuent à suivre le changement d'heure saisonnier, à l'exception de la Saskatchewan, du Yukon et de certaines parties du Nunavut et du Québec. Toutefois, un nombre croissant de gouvernements ont annoncé au cours des dernières années qu'ils envisageaient d'adopter une heure de façon permanente.

En octobre 2021, l'Alberta a tenu un référendum sur le changement d'heure saisonnier. Une faible majorité d'électeurs (50,2 %) a rejeté la proposition de mettre fin au changement d'heure saisonnier pour adopter l'heure avancée de façon permanente dans la province. En mars 2020, le Yukon a mis un terme au changement d'heure saisonnier et est passé à l'heure avancée de façon permanente.

En 2019 et en 2020, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont adopté des lois leur permettant de mettre fin au changement d'heure saisonnier et de passer à l'heure avancée de façon permanente. Ces lois ne sont pas encore entrées en vigueur et les deux provinces continuent à changer d'heure deux fois par an.

6. Pourquoi mettre fin au changement d'heure saisonnier?

De nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de l'abolition du changement d'heure saisonnier au Canada, et les citoyens ont des opinions diverses sur le sujet.

Certains estiment que le changement d'heure saisonnier est perturbant et remettent en question son utilité. D'autres le considèrent comme un léger inconvénient et ne s'opposent pas à son maintien.

7. Quelle est la position du GTNO sur l'abolition du changement d'heure saisonnier?

Le GTNO n'a pas encore pris position sur le sujet. L'opinion des citoyens est très précieuse et nous permettra de prendre une décision sur le futur de notre territoire.

8. Quelle option est la meilleure?

Il n'existe pas de réponse claire ou évidente. Conserver l'heure normale de façon permanente permettrait de profiter de la lumière du jour en début de journée, ce qui serait bénéfique surtout en automne et en hiver, lorsque la lumière du jour est plus faible. En revanche, l'heure avancée permettrait de profiter de la lumière du jour en fin de journée pour participer à des activités récréatives ou d'autres activités dans la nature après le travail ou l'école.

Chacun est libre de choisir l'une ou l'autre des options en tenant compte de sa situation. Les répondants peuvent, par exemple, tenir compte de leur type de travail ou d'entreprise, de leur fréquentation scolaire, de leurs loisirs et centres d'intérêt, ainsi que du moment de la journée où ils sont davantage actifs ou aiment avoir le plus de lumière du jour. C'est aux particuliers, aux entreprises et aux organismes de déterminer quelle option leur convient le mieux.



9. Si le changement d'heure saisonnier est aboli, l'ajustement se fera-t-il immédiatement?

Tout changement au fuseau horaire des TNO prendra du temps. Si l'on décide d'adopter une heure de façon permanente, une période de transition sera nécessaire pour informer les résidents et les aider à se préparer au changement. Les organismes et les entreprises pourraient également être touchés et auront besoin de temps pour se préparer. Nous estimons que cette période de transition pourrait prendre au moins un an, voire plus.

Les fournisseurs de technologies et de télécommunications devront également procéder à des mises à jour de logiciels et à d'autres ajustements afin que les nombreux appareils électroniques de notre vie quotidienne adoptent la nouvelle heure (p. ex., les téléphones intelligents, les ordinateurs, les tablettes ainsi que les applications ou systèmes d'exploitation). Ce processus peut être long et complexe.

Les industries dont les activités dépendent du fuseau horaire des TNO, comme les compagnies aériennes et les sociétés de transport, pourraient également devoir ajuster leurs horaires et leurs opérations si le changement d'heure saisonnier est aboli.

10. Puis-je faire part de mon opinion sur le changement d'heure saisonnier autrement qu'en répondant au sondage?

Oui. Les résidents et les organismes peuvent nous écrire. Nous accueillons tous les commentaires écrits et les prendrons pleinement en considération avec les résultats du sondage. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courriel à HaveYourSayDOJ@gov.nt.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous.

Division des politiques et de la planification
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

La date limite pour soumettre vos commentaires écrits est le **16 mai 2022 à 23 h 59**.

11. Quand connaîtrons-nous les résultats du sondage?

Les résultats du sondage seront communiqués au public dans un rapport sur ce que nous avons entendu une fois que les échanges avec le public seront terminés et que les résultats auront été analysés. Les commentaires écrits reçus au cours des échanges avec le public pourraient être résumés dans le rapport, mais aucune personne ou organisation en particulier ne sera identifiée.

Pour en savoir plus sur les échanges relatifs au changement d'heure saisonnier au Canada, cliquez sur les liens ci-dessous.

Plateforme pour les échanges avec le public de l'Alberta (en anglais)

<https://www.alberta.ca/daylight-saving-time-engagement.aspx>

Résultats des échanges avec le public de la Colombie-Britannique (en anglais)

<https://engage.gov.bc.ca/govtogetherbc/impact/daylight-savings-results/>

Site Web sur le changement d'heure saisonnier au Yukon, dont une [synthèse des résultats](#)

<https://yukon.ca/fr/changement-dheure-saisonnier>

